

# **Aspartame maudit**

**Claude Gagnon**



**Deuxième année  
août 2006**

Aspartame maudit!

Tous les optimisateurs et suppléments ne sont pas nécessairement blancs comme neige. La nutrition par supplémentation est une pratique antique qui a connu elle aussi sa forme d'industrialisation. Des tisanes aux vitamines encapsulées en passant par les boissons énergisantes, l'industrie des suppléments alimentaires a envahi la vie moderne.

Les progrès de la chimie alimentaire ont permis d'inventer et de mettre en marché d'innombrables substituts. On connaît désormais le café sans caféine, les crevettes végétariennes composées de protéines de soja, les œufs oméga et le faux sucre.

Prenons le faux sucre! Considérons le plus répandu et probablement le plus néfaste d'entre eux : l'aspartame. Cette molécule qui imite le sucre a une sombre histoire. Issue des laboratoires de la firme Searle, l'aspartame fut fabriqué et soumis à la Federal Food and Drug (FFDA) des USA. Cet organisme, responsable de la législation et du classement des aliments et drogues refusa carrément le produit qui se présentait comme un substitut au sucre sans en inclure les désavantages pour l'organisme. Mais il n'y avait pas de test concluant. La firme Searle ne put fournir que des expériences lacunaires et souvent erronées. Les soupçons sont suffisants pour déclencher une enquête pénale en 1977.

Or, intervient à ce moment un triste sire, dénommé Donald Rumsfeld. Il s'agit bien du même Donald Rumsfeld qui empesta le gouvernement américain depuis Jimmy Carter jusqu'à la Guerre D'Irak menée par Bush Junior et dont il fut l'un des principaux artisans. À cette époque lointaine «Rudy», comme le nomment ceux qui l'ont côtoyé, est rien d'autre que le président de la firme Searle<sup>1</sup>. En 1981, Reagan est élu à la présidence des USA et nomme un inconnu à la présidence de la FFDA, Arthur Hull Hayes. Ce dernier «autorise la mise sur le marché de l'aspartame, passant outre à l'avis du comité scientifique mandaté par la FDA (celui-ci avait jugé que le produit ne devrait pas être commercialisé, en raison des cas de tumeur cérébrale apparus chez les rats, au cours des tests menés par Searle)»<sup>2</sup>. En 1983, il étend l'utilisation de l'aspartame dans les liqueurs douces. Puis il démissionne de la FFDA ...et va s'occuper des relations publiques de la firme Searle! Ruddy pour sa part devient très riche!

Pourtant les consommateurs réguliers d'aspartame dans les sodas, les desserts et les gommes à mâcher ne se portent pas tout à fait bien. On note régulièrement les symptômes suivants :

- «- maux de tête, vertiges, palpitations, insomnies,
- gonflement des mains, des pieds ou du visage,
- troubles gastro-intestinaux,
- aggravation des symptômes chez certains sujets dépressifs (agressivité, anxiété, fatigue,...),

---

<sup>1</sup> Je prends l'essentiel de mon information sur le site <http://utopia.skynetblogs.be/?date=20040603>

<sup>2</sup> Idem.

- et, exceptionnellement, allergie»<sup>3</sup>. Ces symptômes sont les mêmes depuis la mise en marché de cette molécule de faux sucre. Sans compter les expériences de laboratoire qui ont régulièrement noté l'apparition de tumeurs cérébrales chez les rats.

Au Canada, on a emboîté le pas la même année en légalisant l'usage de l'aspartame à condition qu'il soit clairement identifié sur l'emballage afin de prévenir le consommateur<sup>4</sup>. Au début, le substitut fut clairement et très visiblement identifié par une mention spéciale sur les frontispices de emballages mais après seulement quelques années, l'aspartame est allé se camoufler dans la liste des ingrédients inclus et imprimés en fines minuscules sur les surfaces des côtés. L'aspartame faisait l'affaire des marchands qui voulaient continuer de vendre des gâteaux et friandises sucrés à des gens qui consommaient déjà trop de sucre. Quoiqu'il en soit Santé Canada continue de prôner l'innocuité de l'aspartame<sup>5</sup>

S'il n'y avait aucun danger, pourquoi alors fallait-il mettre en place une procédure pour prévenir le consommateur! Aujourd'hui cet avertissement est disparu et ne demeure que la liste des ingrédients. Rudy n'est pas seulement responsable de milliers de morts en Irak mais aussi de dizaines de milliers de personnes qui s'intoxiquent au sens propre du terme à tous les jours avec sa molécule bidon. Car malgré le discours rassurant des autorités administratives politiques, les critiques ne se sont pas atténuées. On peut encore lire à l'heure présente, sur un site québécois consacré au diabète que «depuis quelques années, beaucoup d'informations circulent à l'effet que l'aspartame peut causer des problèmes neurologiques et des cancers»<sup>6</sup>. Ces critiques incessantes justifient peut-être que les mêmes autorités recommandent de ne pas dépasser la dose quotidienne de 40 milligrammes d'aspartame par kilogramme de poids corporel. Pour un produit inoffensif et présent dans un bon nombre des pâtisserie et friandises industrielles, la dose est faible! Le discours qui se veut rassurant se contredit par la petitesse de la dose recommandée dans le même souffle. Il y a anguille sous roche, un poison dans le bonbon!

Claude Gagnon

---

<sup>3</sup> Site <http://fderad.club.fr/aspartam.htm>

<sup>4</sup> Site [http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/facts-faits/aspartame/aspartame01\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/facts-faits/aspartame/aspartame01_f.html)

<sup>5</sup> Site [http://français.aspartame.info/opinion/op\\_canada.html](http://français.aspartame.info/opinion/op_canada.html)

<sup>6</sup> Site [http://www.diabete.qc.ca/html/alimentation/bien\\_alimenter/html/aspart.html](http://www.diabete.qc.ca/html/alimentation/bien_alimenter/html/aspart.html)